



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DES IMPÔTS FONCIERS DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES  
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE PAYS BASQUE  
11 RUE VAUBAN - 64109 BAYONNE CEDEX

## TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE ET DES MUTATIONS

# Avis aux propriétaires fonciers

**Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers sont informés  
que le Géomètre du Cadastre effectuera la mise à jour du Plan  
Cadastral de la commune, au cours de la période  
du 18 juin 2025 au 30 novembre 2025**

Extrait de l'Arrêté préfectoral du 23 mai 2003

Article 1<sup>er</sup> : Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.

La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la Direction des Services fiscaux.

Article 2 : Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département. Ces agents devront être porteurs d'une ampliation du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.

Article 3 : Les périodes d'intervention en commune et l'identité des agents seront portés à la connaissance du Maire au moins 15 jours avant la date des opérations.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour l'information des administrés.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné



A ..... **URCUIT** Le **04 NOV. 2025**